Image not found or type unknown

Facture edf anomalie prorietaire

Par **Tibou59000**, le **27/06/2017** à **11:40**

Ancienneté
novembre 2015
Messages
19

Bonjour je suis locataire de chez (bailleur) depuis deux ans voici le probleme l'années derniere j'ai reçu ma facture d'electricité et la surprise 850 € a payer en plus de ce que je payer par mois donc 55 € .....

Donc cette année j'ai appeler mon fournisseur de electricité pour reajuter mon contrat et donc demander quelque conseils pour eviter de surconsommer je suis donc passer a 102 € par mois .

Cet hiver par peur de trop consommer je n'ai allumer que deux radiateur d'ailleur des petit grille pain je l'ai ai laisser au chiffre 2 (0à6) mais uniquement mon salon et la chambre de mon fils quitte a s'habiller plus chaudoment .....

Et la la stupeur 898 € en plus de ce que je verses de 1200 € à l'année (102 € / mois)
ne comprenant pas un tel revirement j'ai fait appel a mon bailleur ou il a fait venir un electricien de partenariat et la le monsieur me dis que c'est affolant que ma consomation mensuel je consommerait journalierement .....
il remet a niveau mes compteur et le debit et normal ... il me dis demain matin en vous levant si la moyen de votre consommation et celle de votre consommation journaliere c'est que c'est le cumulus .

Je me reveil au matin je regarde et bingo c'est le cumulus ....

Bref pour etre sur j'appel un amis electricien pour qu'il vienne et il verifie chacun de mes appareil menager rien d'annormal mon compteur interieur exterieur (pas de branchement anormale ..... il me dis que cela peut venir que du cumulus ....

Pour etre sur j'ai rappeler mon fournisseur et lui est demander de passer non pas a la mensualisation mais a la consomation reel mensuel et la je reçois ma facture reel de 137 € alors que aucun chauffage ne fonctionne que on est que moi est mon fils on est present de 19 h 00 à 08 h 00 .....

J'ai donc appeler mon bailleur qui ce fout royallement de sa et ce murs dans le silence quand je demande immediatement une prise en charge de ma facture de surplus il ne repondent ni a mes mails ni a mes appel ni a mes message plateforme le probleme c'est que je suis seul

avec un petit garçon de 3 ans et que je ne gagne que 1200 € et je ne pourrai jamais payer cette facture que je n'ai pas consommer help que dois-je faire je suis en panique la peur bleu j'en peu plus ....

Par **janus2fr**, le **27/06/2017** à **13:23**

[citation]je ne pourrai jamais payer cette facture que je n'ai pas consommer[/citation]
Bonjour,
Pourquoi dites-vous que vous n'avez pas consommé cette électricité ?
Avez-vous des doutes sur votre compteur ? Dans ce cas, il faut faire intervenir ERDF.
Sinon, si le compteur fonctionne bien, c'est que c'est bien de votre consommation qu'il s'agit.

Par **Tibou59000**, le **27/06/2017** à **13:27**

Bonjour comme je l'ai écrit dans mon mail le compteur ne présente pas de dysfonctionnement pense que c'est le cumulus qui est défaillant d'électricien je ne vais pas payer quelque chose alors que c'est le cumulus qui défaillant

Par **youris**, le **27/06/2017** à **14:27**

bonjour,
si vous soupçonnez que c'est le cumulus qui serait à l'origine de vos consommations importantes, il serait intéressant que demandiez à votre ami électricien de le vérifier, vous pouvez avoir une fuite d'eau et que le cumulus fonctionne en permanence.
avez-vous un double tarif pour votre contrat électricité ?
salutations

Par **janus2fr**, le **27/06/2017** à **15:38**

A noter que le cumulus ne peut pas générer une consommation extraordinaire.
S'il est très entartré, il peut consommer un peu plus pour chauffer la même quantité d'eau, mais un gros problème sera sanctionné par le déclenchement de la sécurité thermique ou du disjoncteur d'alimentation.
Donc s'il fournit de l'eau chaude à une température correcte, sans qu'il n'y ait, par ailleurs de problème, il ne peut pas, à lui seul, provoquer une facture astronomique.

Par **Tibou59000**, le **27/06/2017** à **17:57**

Ça ne peut pas non peut-être mes radiateurs puisque j'en allumé que deux au chiffre numéro

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

2 tout l'hiver sur 6 les appareils électriques ont été vérifiées gazinière machine à laver-sèche-linge

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés